

**ARRÊTÉ DEP-2024-601 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET DES MÉTIERS D'ART
BRODERIE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-138 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1994 portant création du brevet des métiers d'art spécialité broderie ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys du brevet des métiers d'art ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet des métiers d'art spécialité broderie pour la session 2024 dans les académies de Nancy-Metz, Paris, Poitiers et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Martin MIDONET, inspecteur de l'Education nationale

Présidente adjointe:

Madame Marie-Hélène MESMER, enseignante

Enseignants :

Madame Ketty FLANDRINA

Madame Ambre MAUPAS

Monsieur Jean-Baptiste RENAUD

Monsieur Sandri BELMOKHTAR

Professionnels :

Madame Galadriel ANDRADRE

Madame Nathalie COIFFARD

Monsieur Hubert VUILLAUME

Madame Pascale DUCHENY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER